

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1114 décision n° 1114 du 30 octobre 1952

n° 1114

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 octobre 1952

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1952

Date du numéro
1 décembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de vingt-cinq mille francs métropolitains (25.000 F.M.) est accordée à l'Association pour le Développement des CEuvres Sociales Coloniales (A.D.Q.S.C.) au titre de contribution à l'organisation de la Conférence internationale du Service social de Madras, La dépense visée à l'article 1er sera imputée au chapitre XIV, art. 5> § 1er du budget du service local pour l'exercice 1952.